



## Conseil communal de Servion

### Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2020

<b>Président :</b>	M. Olivier Bonvin	
<b>Secrétaire :</b>	Mme Philippa King Rojo	
<b>Scrutateurs :</b>	Mme Sylvie Gobet	
	M. Jérôme Padrun	
<b>Ouverture de la séance :</b>	20h00	
<b>Nombre de conseillers :</b>	Assermentés :	48
	Quorum :	25
	Présents :	41
	Excusés :	7
	Absents :	0
	Assermentés en séance :	0
	Majorité de séance :	21
<b>1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 26 octobre 2020</b>	<p>En raison du COVID-19, la séance a lieu au Forum de Savigny, gracieusement prêté par la Commune de Savigny.</p> <p>La secrétaire, Mme Philippa King Rojo, procède à l'appel nominal.</p> <p>Suite à l'opposition reçue de M. Michel Georges, (cf. Préavis n° 10bis/2020 ci-dessous), l'ordre du jour est modifié et approuvé à l'unanimité.</p> <p>S'agissant du PV, M. Hermann Olivetta note que, sous point 6 : <i>Communications de la Municipalité</i>, la date mentionnée pour la prochaine séance du conseil devait être le 4 décembre 2020 et non le 6.</p> <p>Le PV est approuvé avec une abstention.</p>	
<b>2. Communications du Bureau du conseil</b>	<p>M. Olivier Bonvin, président, demande à chacun de respecter les consignes et de maintenir le port du masque pendant toute la durée de la séance.</p> <p>En vue des élections qui auront lieu le 7 mars 2021, il annonce que les listes des candidats à la municipalité et au conseil communal sont à déposer au greffe entre le 11 et le 18 janvier, dernier délai midi. Afin d'arriver au quota des 60 candidats souhaités, il encourage les conseillers à en faire la promotion dans leurs milieux proches et de demander des listes supplémentaires au greffe en cas de</p>	

	<p>besoin.</p> <p>Au lieu de la verrée traditionnelle de fin d'année qui, à cause de la pandémie COVID-19, ne peut avoir lieu, la municipalité offre à chaque conseiller un livre qui retrace, photos à l'appui, quelques dates importantes dans l'histoire de la commune.</p>
<p><b>3. Préavis n° 09/2020 – Budget 2021</b></p>	<p>M. Eric Dammköhler de la commission des finances, présente le rapport relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2021. La commission relève que, dans le climat actuel, faire une estimation précise des recettes est difficile. Partant, les chiffres estimés par la municipalité sont prudents en ce qui concerne le fonds de péréquation et les remboursements qui y sont liés. L'assainissement du cimetière de Servion est par conséquent reporté à l'exercice suivant. La hausse des charges constatée pour les ordures ménagères est en grande partie due à l'effet de l'effondrement du marché du papier-carton et, dans une moindre mesure, à l'aménagement de la déchetterie de Servion. Les bénéfices sur le compte du réseau d'égouts et d'épuration sont répartis entre des fonds de réserve pour les investissements et l'entretien. La commission note une augmentation de CHF 561.- par élève des coûts de participation à l'ASIJ (l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat), due à la construction du collège Gustave Roud, aux transports ainsi qu'aux nettoyages/désinfections des classes durant la pandémie. Par contre, la participation au réseau APERO (Accueil Petite Enfance Réseau Oron) reste inchangée par rapport à 2020. Enfin, la diminution de la charge des intérêts passifs ainsi que la vente de terrains communaux, permettent à la commune, pour la quatrième année consécutive, de ne pas recourir à l'emprunt, en dépit des investissements en cours.</p> <p>La commission des finances se plaît à relever un budget très bien présenté et propose au conseil d'accepter le préavis 09/2020.</p> <p>Toutefois, elle émet un mot de précaution par rapport à la surconsommation. A l'avenir, souligne-t-elle, les résultats ne seront pas toujours aussi positifs. Par conséquent, l'on ne devrait pas se sentir contraint de dépenser.</p> <p>Le rapport de la commission des finances est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.</p>
	<p>Avant d'aborder le point suivant à l'ordre du jour, M. Cédric Matthey, syndic, remercie les conseillers d'avoir osé braver la tempête de neige hivernale et se frayer le chemin jusqu'à Savigny.</p> <p>Il relève que, voici vingt ans, la municipalité avait pris l'excellente initiative d'engager Mme Patricia Dutoit en</p>

	<p>qualité de boursière de Servion. Il aurait souhaité des circonstances différentes afin de marquer ce jour. Toutefois, puisque les mesures de protection contre le coronavirus rendent impossible l'organisation d'une fête pour célébrer dignement cette étape importante dans sa carrière professionnelle, le syndic saisit l'opportunité offerte dans le cadre du conseil pour la féliciter publiquement de ses deux décennies de service auprès de la commune. Ses propos sont recueillis par une salve d'applaudissements.</p>
<p><b>4. Préavis n° 10bis/2020 – projet de levée de l'opposition déposée par Monsieur Michel George par courrier recommandé du 24 novembre 2020 dans le cadre de l'enquête publique du projet de réaménagement de la RC 636 en traversée de localité du village de Servion</b></p>	<p>Le président rappelle que les conseillers ont reçu un courriel se référant au Préavis n° 10bis/2020 qui a été ajouté à l'ordre du jour. Il s'agit du traitement de l'opposition qui a été déposée par Monsieur Michel George dans le cadre de la mise à l'enquête publique du projet de réaménagement de la RC 636 en traversée de la localité de Servion.</p> <p>Il demande si quelqu'un désire lecture du dit document.</p> <p>Ceci n'étant pas le cas, il signale que, sur proposition de la commission consultative, il s'agit d'apporter une modification au texte de la réponse envoyée comme suit :</p> <p>La proposition de modification concerne :</p> <p>i) Page 1 : (quatre dernières lignes)  « Monsieur George indique ne pas avoir reçu une copie de la lettre de la DGMR [...] Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). <i>Qu'il s'agit d'un choix du 18 juin 2018 retenu par la Commission consultative (composée de cinq membres du Conseil communal) parmi trois alternatives de carrefour proposées par les bureaux d'urbanisme et d'ingénieurs. Ce choix, considéré comme judicieux et justifié, a ensuite été adopté par la Municipalité et entériné par la DGMR.</i> »</p> <p>ii) Page 3 (première ligne)  « Il a été élaboré en collaboration avec la Commission Consultative du Conseil communal... »</p> <p>M. François Clot indique que la commission consultative se trouve fortement diminuée suite au déménagement de deux de ses membres qui, depuis, ont démissionné. La proposition de modification constitue alors une initiative personnelle.</p> <p>Personne ne demande la parole et, lors du vote, le Préavis 10Bis est accepté à l'unanimité.</p>
<p><b>5. Préavis n° 10/2020 – demande de l'octroi d'un crédit de construction extrabudgétaire avec autorisation d'emprunter Fr. 3'480'000.00 en vue de financer les travaux de :</b></p>	<p>M. E. Dammköhler, rapportant pour la commission des finances, expose la situation actuelle concernant la route cantonale RC 636 qui traverse la localité de Servion. Actuellement, la route n'est pas adaptée à la mobilité douce, ni en adéquation avec les arrêts des transports publics. La commission des finances, qui se rallie aux</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>rénovation de la chaussée de la RC 636 en traversée de localité,</b></li> <li>• <b>construction de trottoirs, chemins, passerelle et passages pour piétons,</b></li> <li>• <b>création d'un giratoire au carrefour Rte Cantonale – Rte du Vieux-Collège – Ch. de la Scierie,</b></li> <li>• <b>modification des carrefours Rte Cantonale – Ch. du Théâtre et Rte Cantonale – Rte de Les Cullayes,</b></li> <li>• <b>réaménagement des arrêts-bus « Grange Rouge » et « Clos de l'Auberge »,</b></li> <li>• <b>mise en place d'un nouvel éclairage public,</b></li> <li>• <b>rénovation du système d'évacuation et de traitement des eaux de chaussée</b></li> </ul>	<p>conclusions du rapport de la commission ad-hoc s'agissant des points techniques et opérationnels, a porté son attention sur le coût des travaux estimé à environ CHF 3'320'000.- et s'est inquiétée de la garantie du versement par le canton d'une subvention à hauteur de CHF 650'000.-. Ayant reçu l'assurance de la part de la municipalité à ce propos, et après avoir comparé les informations fournies sur le plafond d'endettement et les investissements prévus, la commission propose au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.</p> <p>M. F. Clot, rapporteur de la commission permanente pour travaux de réfection du réseau routier, présente les points principaux des travaux proposés. Ceux-ci comprennent une rénovation de la chaussée avec la pose d'un revêtement anti-bruit sur la majeure partie de la traversée, la création de trottoirs et d'un rond-point pour assurer la sécurité des piétons et fluidifier la circulation, d'autres aménagements tels que l'installation d'un éclairage à LED, la rénovation de l'évacuation des eaux de la chaussée et, enfin, l'arborisation des abords de la route afin d'améliorer l'esthétique de la traversée.</p> <p>A ce propos, la commission demande avec insistance que la municipalité cherche une solution pour améliorer l'aspect visuel dénaturé que présente la zone artisanale de l'ancienne scierie. Le sujet, qu'elle a déjà soulevé en 2018, est, depuis, resté sans réponse.</p> <p>De plus, la commission note que le passage pour piétons au carrefour du Cheval-Blanc est peu respecté par les automobilistes. Elle estime nécessaire la pose à cet endroit de feux rouges, identiques à ceux du Théâtre.</p> <p>Enfin, la commission souhaite que le panneau d'entrée de localité et de limitation de vitesse côté Essertes soit éloigné encore de dix mètres afin d'accorder aux véhicules arrivant une distance de freinage adaptée.</p> <p>Proposant aux membres du conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté, la commission demande toutefois à la municipalité de tenir compte des remarques et propositions qu'elle a émises.</p> <p>Le rapport de la commission des finances est accepté avec deux abstentions.</p> <p>Le rapport de la commission permanente est accepté avec trois abstentions.</p> <p>Le préavis municipal est adopté à la majorité avec quatre abstentions.</p>
<p><b>6. Informations des délégations aux associations intercommunales</b></p>	<p>Concernant les différentes associations intercommunales, il n'y rien à signaler. Pour mémoire, les délégués sont :</p> <p><b>ASIJ</b> – Association Scolaire Intercommunale du Jorat : Mme Caroline Gay, MM. Patrice Jordan, Jérôme Berger,</p>

	<p>Farhat Rais.</p> <p><b>AISFE</b> – Association intercommunale de distribution d'eau de Servion - Jorat Mézières – Essertes : MM. Daniel Weisser, Bernard Burri, Marcel Ries, Patrik Steffen, Félix Rattin.</p> <p><b>ORPC</b> – Organisation Régionale de la Protection Civile : MM. Hermann Olivetta, Pierre Fracheboud</p> <p><b>Déchets carnés :</b> MM. Patrik Steffen, Fabrice Ramoni (suppléant).</p>
<p><b>7. Communications de la Municipalité</b></p>	<p><b>Syndic – Administration générale, finances, informatique, police, mobilité</b></p> <p>M. C. Matthey remercie les conseillers pour leur confiance face aux grands projets de la municipalité.</p> <p>Il annonce que les dates prévues pour les prochains conseils sont affichées. Deux d'entre elles, exceptionnellement des mardis, pourraient encore être modifiées, pour autant que la situation COVID-19 permette un retour dans les locaux de Servion.</p> <p>Le syndic présente quelques chiffres concernant la contribution annuelle de la facture de « cohésion sociale » que les communes sont appelées à payer. Jusqu'en 2003, la répartition de la facture sociale totale était d'un tiers pour la commune et de deux tiers pour le canton. Puis, les difficultés financières du canton ont eu pour conséquence que, jusqu'en 2015, les communes ont supporté la moitié de la facture. Quant à l'augmentation de cette facture qui, chaque année, s'alourdit entre deux et quatre pour cent, elle est prise en charge à hauteur de deux tiers par le canton. Il en résulte qu'aujourd'hui, la part totale de la commune s'élève à 47,3%. En 2019, cela représentait la somme de CHF 1'367'497.- pour Servion ou, autrement dit, plus de 700.- par habitant.</p> <p>Il compare la situation de Servion à celle de Pully, commune qu'il qualifie de riche et qui, avec ses 18'000 habitants, a un taux d'imposition de 61 %. Pour mémoire, le taux de Servion est de 69 %. Pully est appelée actuellement à payer plus de 39 millions de francs par année, ce qui représente CHF 2'135.- par habitant. En comparaison, la commune de Montpreveyres, qui dispose d'un taux d'imposition de 77 %, contribue à hauteur de CHF 558.- par habitant. Il explique que Pully est ainsi tributaire de la décision votée de ne pas augmenter son taux d'imposition.</p> <p>Après avoir ajouté quelques mots d'explication concernant le livre qui est offert en cadeau aux conseillers, il relate que, début novembre, un hélicoptère militaire a volé à 90 mètres au-dessus du village pour mesurer le taux de radioactivité présent. Si ce passage n'a pas eu d'incidence en ce qui concerne Servion, ce n'est</p>

pas le cas pour le Mont Tendre sur lequel a été détecté du Césium 137 artificiel. La théorie est qu'il s'agit de traces – sans danger pour l'homme – dues aux retombées issues de l'accident de Tchernobyl qui a eu lieu voici plus de 34 ans.

S'agissant de la requête de la commission des finances, qui souhaitait que la municipalité lui présente deux offres chiffrées avant de mandater l'étude du plan général d'affectation, l'estimation reçue du bureau ABA Partenaires SA est de CHF 80'000.-, c'est-à-dire, 40 % de moins que l'offre reçue du premier bureau. Le syndic remercie la commission des finances pour sa diligence.

Pour terminer, il annonce qu'il se représente en tant que municipal pour accomplir une partie de la prochaine législature.

Mme Monique Riess, municipale, présente quelques chiffres concernant le projet de construction d'un refuge sur le site de l'ancienne décharge de Les Cullayes. Pour un refuge de 62 m<sup>2</sup> d'espace intérieur et une partie ouverte de 45 m<sup>2</sup>, c'est-à-dire une surface totale de 116 m<sup>2</sup>, l'estimation est de CHF 100'000.- pour la construction du refuge à laquelle il faut ajouter encore CHF 78'500.- pour les toilettes, des travaux de fouille, l'ouvrage en béton et la tranchée filtrante et CHF 12'000.- pour le carrelage et la cuisinette. Ajoutant encore du mobilier et la mise à l'enquête, le prix du projet, avec de la place pour 50 personnes, se monte à environ CHF 230'000.-. La municipalité attend encore le plan du géomètre pour intégrer complètement le refuge dans la forêt, mais la permission du canton est accordée.

La municipale dit s'engager également pour une partie de la prochaine législature.

Le syndic explique que le prix du refuge peut paraître assez élevé, mais qu'il s'agit d'une construction qui pourrait être utilisée pour une assemblée ou tout autre événement et non d'un simple abri avec un coin pique-nique.

#### **Instruction publique, affaires sociales, routes et parkings, éclairage public**

M. Yves Boand, municipal, rapporte que le budget de L'ARAS, le Centre social régional EST Lausannois – Oron – Lavaux, est en augmentation de CHF 40'000.-.

Le municipal annonce qu'il se représente pour la prochaine législature.

#### **Constructions, Aménagement du territoire, Télé réseau**

M. Denys Kaba, qui a fait presque deux ans en tant que municipal, annonce qu'il ne se représente pas pour la prochaine législature. Sa décision est motivée par des besoins professionnels en augmentation. Il ajoute que

	<p>faire partie de la municipalité a été une excellente expérience personnelle et il encourage d'autres personnes à présenter leur candidature.</p> <p><b>Forêts, STEP et collecteurs, Service des eaux, Défense incendie - Protection civile</b></p> <p>Le vice-syndic, M. René Padrun, qui a passé huit ans au sein de la municipalité, ne se représente pas non plus. Des charges supplémentaires lui incombent dans le cadre de sa profession et il n'arrive plus à concilier les deux fonctions.</p> <p>Le syndic dit regretter la décision des deux membres qui quittent la municipalité.</p> <p>Il présente des verres à pied arborant l'écusson de la commune et encourage les conseillers à en acheter un jeu de six pour le prix de CHF 57.-.</p> <p>Cette année, les habitants ont eu la possibilité de réserver un sapin de Noël qu'ils pourront aller chercher entre 9 heures et 11 heures le 12 décembre 2020. Cette initiative est soutenue par deux patrons d'entreprises, tous deux habitants de la commune.</p> <p>En ce qui concerne les prochaines élections, le président ajoute que des listes sont disponibles non seulement pour les candidats au conseil communal mais également pour ceux qui aimeraient se présenter à la municipalité.</p>
<p><b>8. Propositions individuelles et divers</b></p>	<p>M. François Henry constate qu'au Chemin du Moléson, lorsqu'on descend depuis le Channey, à l'endroit où il faut donner la priorité de droite au carrefour du centre, il n'y a aucune visibilité. Il demande la pose d'un miroir.</p> <p>M. Y. Boand lui répond que faire valider la pose d'un miroir par le canton est toujours difficile, mais qu'il en fera la demande.</p> <p>Concernant l'usage des pesticides et notamment du chlorure, qui fait actuellement la une de la presse, M. H. Olivetta aimerait savoir ce qu'a donné l'analyse des eaux de la commune de Servion.</p> <p>M. R. Padrun lui répond que les eaux sont régulièrement analysées par l'AISFE et que les mesures relevées sont nettement en-dessous des normes autorisées.</p> <p>Concernant les prochaines élections des municipaux, M. Bernard Burri demande si le Bureau a prévu d'organiser une présentation des candidats. Le président lui répond que non. Le syndic ajoute que, dans les circonstances actuelles, organiser une rencontre physique lui semble peu probable.</p> <p>Le président propose que les candidats fassent une présentation sur papier et que le Bureau organise une distribution dans la commune.</p>

	<p>M. Jouni Heinenon propose de faire une présentation par Zoom ou par Skype.</p> <p>Le président remercie les différentes commissions pour le travail qu'elles ont fourni. Il souligne les bons rapports et l'esprit de collaboration qui existent entre le législatif et l'exécutif. Sans l'apport précieux des conseillers, souligne-t-il, le conseil ne pourrait siéger.</p> <p>Il rappelle que les dates des prochains conseils sont publiées également sur le site de la commune. Clôture de la séance, il souhaite à tous une bonne rentrée et, en dépit des diverses restrictions en vigueur, de très belles fêtes de fin d'année.</p>
<b>9. Clôture de la séance :</b>	<p>La séance est levée à 21h15.</p> <p>Prochaines séances :</p> <p><b>Lundi</b> 3 mai 2021 à Savigny (annulée par la suite)</p> <p><b>Mardi</b> 22 juin</p> <p><b>Mardi</b> 12 octobre</p> <p><b>Vendredi</b> 10 décembre</p>